



# Droits des marques, urgent, je nage en pleine mer, besoin bouée!

Par **pronlr**, le **02/03/2012** à **12:17**

Bonjour,

Alors mon probleme est complexe.

J'ai acheté un nom de domaine que l'on surnommara " LE JOLI LAPINOUS" .

Donc je suis propriétaire du [www.lejolilapinou.com](http://www.lejolilapinou.com) , et je viens par mesure de sécurité ( car je compte exploiter ma marque et créer ma société en France ) acheter le nom de domaine : [www.lejolilapinou.fr](http://www.lejolilapinou.fr)

Voulant créer ma société, j'ai déjà pensé droit des marques..et là stupeur j'ai une société qui a déposé LE JOLI LAPINOUS dans 2 des rubriques que j'ai besoin. L'idée était de me faire connaître sous le nom de "lejolilapinou.com".

Mes problèmes:

- puis je déposer "lejolilapinou.com" ou n'ai-je que le droit de déposer "lejolilapinou com" sans le "." au milieu ? (ce qui signifie que toutes les fois que je nomme mon site web , je ne peux pas dire " le joli lapinou" mais toujours dire "lejolilapinou.com" ? exact?

- si je dépose "lejolilapinou.com" avec les rubriques que j'ai besoin, la société qui a le nom de marque "le joli lapinou" risque-t-elle de me faire annuler ma marque car similaire (même si j'ai un ".com" ou "com" rattaché).

-Comment puis je contourner ce problème? j'ai pensé déposer mon nom de marque "lejolilapinou" dans d'autres rubriques que j'ai besoin et recréer un autre nom de marque ( exemple:" LJLXX")qui déposerait lui les classes manquantes ( qui a indirectement mon concurrent) .DONC la marque LJLXX déposerait les classes manquantes comme " LE JOLI LAPINOUS" . Les conseils, articles que j'exercerai sur le site web "[www.lejolilapinou.com](http://www.lejolilapinou.com)" serait signé sous le nom de marque LJLXX?

Est-ce que je risque un problème juridique dans ce cas? Dois je facturer une prestation de travail ou convention entre le site web [www.lejolilapinou.com](http://www.lejolilapinou.com) et ma nouvelle marque LJLXX. Est-ce que les articles et prestations exercées par LJLXX au sein du site web peuvent être gratuites ?

Je ne tiens pas à usurper l'identité de mon concurrent car il agit dans une partie des classes que j'ai besoin et mon activité ne sera pas du tout la même. Cependant si le site web réussit, mon concurrent dépositaire des marques dont j'ai besoin ,risquerait de se retourner contre

moi en me demandant des dédommagements financiers.

Merci par avance pour vos solutions et réponses car voulant bien faire les choses, je finis par nager en eaux troubles.

Cordialement

A.